

Suite de l'enquête administrative du Pr. Claude Rouiller

Le Service pénitentiaire a élaboré un Plan d'action

Suite à l'enquête administrative du Pr. Claude Rouiller et à une expertise subséquente portant sur les infrastructures de l'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB), le Service pénitentiaire a procédé à une analyse globale de ses besoins en regard des recommandations émises par les experts et du contexte de la détention en Suisse romande. Le Plan d'action du Service pénitentiaire a été présenté ce jour par le conseiller d'Etat Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). Ce plan propose une série de mesures d'améliorations visant notamment à renforcer la sécurité, à augmenter la dotation du personnel pénitentiaire et à consolider ses infrastructures. Ces propositions seront soumises au Grand Conseil cet automne.

Forte augmentation de la population carcérale

Depuis 2001, la population carcérale des établissements de détention du concordat latin a augmenté de 31 %. Le nombre de journée de détention a ainsi passé de 533.000 en 2001 à 699.000 en 2011. Dans le canton de Neuchâtel, l'augmentation est encore plus marquée: en trois ans, les journées de détention ont progressé de 67% (21.040 en 2008 et 35.365 en 2011).

L'augmentation de la population carcérale, le manque de ressources et de place de détention, notamment destinées à l'accueil de détenus difficiles purgeant de longue détention, sont autant de problématiques qui se sont manifestées lors de crises institutionnelles graves, telles que l'affaire J.-L. B., Skander Vogt ou encore l'affaire Lucie. C'est à la lumière de ces constats que le DJSF a mené sa réflexion et a élaboré plusieurs propositions de mesures.

Missions et capacité d'accueil

Les missions de l'Établissement de détention La Promenade (EDPR) à La Chaux-de-Fonds, de l'Établissement d'exécution de peines de Bellevue (EEPB) à Gorgier et de l'Office d'application des peines (OPAM) seront maintenues dans le respect des dispositions légales concordataires.

La capacité d'accueil de l'EDPR sera maintenue à 106 places au terme des travaux de rénovation et celle de l'EEPB devra être revue à la baisse pour mieux répondre aux réalités des peines de longues durées. La sécurité passive devra en partie être adaptée pour répondre aux recommandations des experts. De plus, ces trois entités devront élaborer des concepts institutionnels et de gestion des risques, afin de tenir compte du régime progressif et des prises en charge pluridisciplinaires. La loi sur les peines et mesures des personnes

adultes sera également modifiée afin d'y intégrer, de manière expresse, la mission des établissements de détention à l'instar des cantons de VD, GE et VS notamment. Par ailleurs, compte tenu de la forte augmentation des peines et de la réintroduction prochaine des courtes peines dans le code pénal comme une peine principale, la réouverture de l'établissement de détention de la Ronde à La Chaux-de-Fonds est également envisagée dès 2013.

Renforcer les effectifs et création d'un service de médecine pénitentiaire

Au regard de l'augmentation du nombre de cellules de détention dans le canton à l'horizon 2016, des modifications légales intervenues ces dernières années mais aussi des recommandations des experts, 34,4 EPT supplémentaires seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre complète de la mission du Service pénitentiaire (SPNE) et de ses établissements. Cette augmentation substantielle permettra également de renforcer la formation continue, d'améliorer les compétences des agents de détention, d'introduire des fonctions spécialisées et de prévoir la réouverture de La Ronde. Ce renforcement de la dotation devra être étudié dès 2013 pour être effectif dès 2014 à la lumière des ressources budgétaires à disposition.

Le secteur médical du service pénitentiaire ne répond pas aux exigences légales suisse et européenne selon les experts et la Commission nationale de prévention de la torture. A l'instar d'autres cantons tels que GE, VD et VS, un véritable service de médecine pénitentiaire doit donc être créé afin d'assurer une prise en charge adéquate des détenus, conforme aux problématiques spécifiques de la détention et assurant l'indépendance des soignants. La création de ce service est soutenue tant par la cheffe du DSAS que par le chef du DJSF.

Vers des bracelets électroniques GPS

Les moyens de communication actuellement utilisés dans les établissements de détention devront être adaptés et complétés par du matériel de géo localisation. En outre, un groupe de travail concordataire, conduit par le canton de Vaud, est chargé d'élaborer un concept intercantonal de gestion des bracelets électroniques GPS qui pourront être utilisés comme mesure de sécurité particulière lors de conduites ou de congés.

Création d'une commission du Grand Conseil de surveillance de la détention pénale

Finalement, faisant suite à un postulat du Grand Conseil, le Plan d'action du SPNE prévoit la création d'une commission de surveillance de la détention pénale. Elle devra veiller à ce que les missions d'exécution des sanctions et de protection de la collectivité confiées au SPNE soient mises œuvre conformément à la loi et respectueuses des droits fondamentaux des personnes détenues et que les moyens dont dispose le SPNE soient conformes aux exigences de ses missions.

Le Plan d'actions du SPNE fera l'objet d'un rapport que le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil cet automne.

Pour de plus amples renseignements :

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Valérie Gianoli, cheffe du Service pénitentiaire, tél. 032 889 61 30.

Neuchâtel, le 5 juillet 2012